

PROCÉDURE D'ORIENTATION 2020-2021

Informations aux établissements scolaires

Vous trouverez ci-dessous des recommandations pour l'utilisation de Siècle Orientation et du téléservice dans le cadre de la campagne d'orientation 2020-2021.

Le pictogramme **2** signale les recommandations qui concernent uniquement le palier 2^{de} générale et technologique.

Actions à effectuer avant la phase provisoire

- ✓ Dans *Siècle BEE*, **renseigner les adresses mail** de tous les représentants légaux de l'élève.
- ✓ **En décembre**, dans *Siècle BEE>Administration Téléservices*, **notifier tous les comptes non utilisés** pour les représentants légaux qui ne pourront pas bénéficier d'un compte EduConnect.
- 2** ✓ Dans *Siècle Orientation*, **avant l'ouverture de la phase provisoire, paramétrer les enseignements de spécialité** qui seront proposés aux élèves dans l'établissement à la rentrée prochaine. En fonction du paramétrage, deux listes complémentaires d'enseignements de spécialité seront affichées aux familles sur le téléservice : la liste des enseignements proposés dans l'établissement et celle des enseignements non proposés dans l'établissement. Si ce paramétrage n'est pas effectué, les deux listes seront identiques et comprendront tous les enseignements de spécialité existants.
- ✓ **Compléter les champs personnalisables des flyers dédiés**, mis à disposition sur l'intranet Pléiade, avec les dates d'ouverture et de fermeture de chaque phase sur le téléservice, puis **les diffuser aux familles**.
Chaque phase est ouverte et fermée automatiquement sur le téléservice selon le calendrier paramétré par le service académique d'information et d'orientation. Ce calendrier est visible par l'établissement dans *Siècle Orientation*.

Recommandations pour le bon déroulement des phases provisoire et définitive

- ✓ Les informations saisies dans *Siècle Orientation* étant visibles sur le téléservice :
 - **ne pas renseigner les demandes des familles avant l'ouverture du téléservice ou tant qu'une fiche dialogue complétée n'a pas été retournée à l'établissement ;**
 - **ne pas renseigner les réponses du conseil de classe avant sa tenue.**
- ✓ Au sein de chaque phase, le chef d'établissement doit fermer puis rouvrir le téléservice en fonction de l'organisation des conseils de classe, dans le respect du calendrier défini par le service académique d'information et d'orientation. Les fermeture et réouverture du téléservice sont gérées dans *Siècle Vie de l'établissement*. **Il est indispensable :**
 - **de fermer le téléservice au moins 24h avant le début des conseils de classe**, afin d'avoir les dernières intentions saisies pour la tenue des conseils de classe (transfert des intentions du téléservice vers *Siècle Orientation* durant la nuit) ;
 - **une fois les avis du conseil de classe saisis dans *Siècle Orientation*, d'attendre 24h avant**

de procéder à la réouverture du téléservice afin que les familles ne puissent plus modifier leurs intentions (transfert des avis de Siècle Orientation vers le téléservice durant la nuit ; c'est uniquement après ce transfert que les familles ne pourront plus modifier leurs intentions).

- ✓ **Il est nécessaire de prendre contact avec les représentants légaux, si des modifications sont effectuées dans Siècle Orientation, dans les situations suivantes :**
 - 2 • modification du paramétrage des enseignements de spécialité alors que les représentants ont déjà effectué leurs demandes sur le téléservice ;
 - en phase provisoire, modification des avis du conseil de classe alors que les représentants ont déjà accusé réception sur le téléservice ;
 - en phase définitive, modification des propositions du conseil de classe alors que la réponse de la famille est déjà renseignée via le téléservice ou par une saisie de l'établissement dans Siècle Orientation.

Points de vigilance pour la phase définitive

- ✓ **La fonctionnalité de report des saisies de la phase provisoire sur la phase définitive sera disponible au cours du mois de mai.**

Elle pourra être utilisée uniquement lorsque les familles auront terminé de saisir leurs choix définitifs et que l'établissement aura fermé le téléservice. Si elle est utilisée avant la fin des saisies des familles et de la fermeture du téléservice, les informations qui ont été reportées seront visibles sur le téléservice : les familles ne pourront plus saisir ou modifier leurs choix définitifs ; elles pourront avoir une proposition du conseil de classe alors que le conseil de classe n'a pas encore eu lieu, et choisir d'accepter ou refuser cette proposition.
- ✓ Lors de la phase définitive, les saisies se déroulent dans l'ordre suivant : **choix définitifs des familles > propositions du conseil de classe > réponses des familles aux propositions du conseil de classe.**

La saisie de la réponse de la famille est nécessaire pour finaliser la procédure d'orientation. Elle permet de générer la décision d'orientation du chef d'établissement lorsque la famille est d'accord avec la proposition du conseil de classe.

Cette réponse est transférée automatiquement vers Siècle Orientation pour les familles qui utilisent le téléservice. En revanche, **lorsque le téléservice n'est pas utilisé, l'établissement doit bien penser à saisir cette réponse dans Siècle Orientation dans le menu dédié *Saisie des réponses des familles*.**

Si des modifications sont apportées aux propositions du conseil de classe alors que la réponse de la famille est déjà renseignée, il est indispensable de prévenir la famille et de saisir à nouveau sa réponse dans le menu dédié *Saisie des réponses des familles*.

Documentation d'accompagnement

- ✓ Flyers à destination des familles.
- ✓ Guides à l'attention des établissements pour l'accompagnement des familles lors de la phase provisoire.
- ✓ Aide en ligne accessible depuis Siècle Orientation en cliquant sur le lien *Aide* situé en haut à droite de l'écran.
- ✓ Fiches utilisateurs élaborées par la diffusion nationale et disponibles auprès de votre service académique d'information et d'orientation.